

**PASSEPORT BIOMETRIQUE MAJEUR (VALABLE 10 ANS)  
FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS**

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p align="center"><b><u>PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</u></b></p> <p>-Carte d'identité valide <u>ou</u> périmée depuis moins de 5 ans <u>ou</u> copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) <u>Sauf si ville de naissance reliée au service de dématérialisation COMEDec (liste disponible sur <a href="https://passport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://passport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a>)</u></p> <p>-<u>Si né en France de parents étrangers</u> : fournir justificatif de nationalité française</p> <p>- <u>Si nom d'époux</u> : copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois (original)</p> <p>-<u>Si divorce</u> : autorisée à <u>garder le nom d'époux</u> : jugement ou attestation de l'ex-conjoint +pièce d'identité</p> <p>-<u>1 photo d'identité moins de 6 mois obligatoire</u> : (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, surtout ramener la plaquette entière)</p> <p>-<u>1 justificatif de domicile</u> de l'année en cours au nom du demandeur (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition)</p> <p>-<u>Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom (téléphone portable, avis d'imposition) doit fournir</u> : justificatif de domicile des parents ou de l'hébergeant + attestation d'hébergement + pièce d'identité</p> <p>-<u>Timbre fiscal : 86 €</u> (achat sur internet ou tabac)</p>	<p>-<u>Rapporter l'ancien passeport</u></p> <p>-Si passeport périmé depuis plus de 5 ans présenter une carte d'identité valide ou fournir la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)</p> <p>-<u>Si nom d'époux/ divorce</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Si divorce conservation du nom d'époux</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Photo d'identité</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Justificatif de domicile</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Timbre fiscal : 86 €</u> (achat sur internet ou tabac)</p>	<p>-<u>Perte</u> : déclaration à remplir en <u>ligne</u> (et à imprimer), ou en mairie le jour du rdv</p> <p>-<u>Vol</u> : déclaration à remplir au commissariat</p> <p>-Carte d'identité valide <u>ou</u> périmé depuis moins de 5 ans <u>ou</u> fournir copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)</p> <p>-<u>Si né en France de parents étrangers</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Si nom d'époux</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Si divorce conservation du nom d'époux</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Photo d'identité</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Justificatif de domicile</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents</u> : se référer à la liste de la 1<sup>ère</sup> demande</p> <p>-<u>Timbre fiscal : 86 €</u> (achat sur internet ou tabac)</p>
<p align="center"><b><u>POUR RAPPEL : PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</u></b></p>		

\*Ou CERFA N° 12100\*02 (le remplir et imprimer sans signer)